

Publications des départements et des offices de la Confédération

Entrée en force de la décision de portée générale n° 1005 sur l'autorisation de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères selon l'art. 16c de la Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les entraves techniques au commerce

Publiée le 31 août 2010 dans la Feuille fédérale (FF 2010 5000 à 5001), la décision de portée générale n° 1005 de l'Office fédéral de la santé publique sur l'autorisation de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères selon l'art. 16c de la Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les entraves techniques au commerce est entrée en force le 26 octobre 2011.

15 novembre 2011

Office fédéral de la santé publique